

CHEMINONS ENSEMBLE N°42

Mairie de CHEMINON

LE MOT DU MAIRE

Le mandat que vous nous avez confié en avril 2014 touche à sa fin. J'aurai souhaité vous en faire le bilan dans ce 42^{ème} numéro de notre gazette communale, et je n'aurais pas du tout eu à en rougir, même s'il reste encore beaucoup à faire. Cependant, un droit de réserve s'impose à tous les maires depuis le 1^{er} septembre. En effet, tout bilan pourrait paraître comme une propagande en vue des prochaines élections même si, comme je l'ai toujours dit, je ne briguerai pas un second mandat de maire. Je peux toutefois vous informer des travaux en cours ou à venir.



La salle polyvalente connaîtra dans les jours qui viennent un réaménagement total de la cuisine. Ces derniers travaux suivront ceux de remise aux normes électriques, incendie et accès aux personnes à mobilité réduite. Nous devrions enfin obtenir le feu vert de la commission de sécurité.

Le goudronnage du parking de l'épicerie vient d'être réalisé. Ces travaux permettront un accès plus aisé au magasin ainsi qu'aux habitations situées à l'arrière de ce local.

La compétence "eau" reviendra à la Communauté d'Agglomération Saint Dizier Der et Blaise (CASDDB) au 1er janvier 2020. A partir de cette date, les factures d'eau, tout comme celles concernant l'assainissement, vous seront donc envoyées par la CASDDB.

A compter de ce même 1er janvier, les ordures ménagères seront prises en compte elles aussi par la CASDDB. Les jours de collecte seront alors modifiés et un sac bleu (papiers-cartons) fera son apparition.

Enfin, je tiens à remercier les membres du conseil municipal qui ont œuvré dans le sens de l'intérêt général tout au long de ces six années. Je tiens aussi à remercier les cheminonières et cheminoniers qui nous ont fait confiance et apporté leur soutien moral, technique et quelquefois matériel.

Je ne pourrai conclure ce mot sans remercier les employés communaux pour leur investissement et leur dévouement.

Très cordialement, T. FARGETTE

N.B. : La démocratie, tout comme la liberté, ne s'usent que si on ne s'en sert pas, j'invite tous les habitants en droit de voter à se présenter nombreux au bureau de vote les 15 et 22 mars prochain pour accomplir leur devoir électoral et désigner leurs futurs représentants.

Je souhaite vivement que, pour cette prochaine échéance, les différents "conseillers" deviennent enfin acteurs et se présentent au suffrage des électeurs. Pour un véritable choix, un minimum de deux listes me paraît indispensable car, à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire et c'est la démocratie qui en pâtit.

Dans ce numéro :

<u>Scolaire</u> : Rentrée scolaire 2019 - Résultats examens juin 2019	P. 2-3
<u>Les derniers travaux en images</u>	P.4
<u>Histoire locale</u> : L'abbaye de Cheminon (dernier épisode)	P.5
<u>Pratique</u> : Calendrier des reprises de chevreuils	P.6
<u>Pratique</u> : Indemnisation des dommages suite à la sécheresse	P.7
<u>Pratique</u> : Réorganisation Finances Publiques -Transfert compétence eau - Programme d'Intérêt Général - Collecte des déchets	P.8-9
Calendrier des manifestations 2020 - La page des associations	P.10-11
<u>Etat civil</u>	P.12

SCOLAIRE

ILS ONT QUITTÉ L'ÉCOLE PRIMAIRE DE TROIS-FONTAINES POUR LE COLLÈGE

AUBRY Angéline CADECK Juliette FRANÇOIS Charlène et Manon
LECUREUIL Amandine PARISOT Calie VÉGAS Matéo
La Commune leur a offert LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ 2020

ILS ÉTAIENT SCOLARISÉS A L'EXTÉRIEUR ET SONT AUSSI ENTRÉS AU COLLÈGE

PETIT Lény - THIERRY Ethan

JUIN 2019 - RÉSULTATS SCOLAIRES DU COLLÈGE AU LYCÉE

D.N.B. (Diplôme National du Brevet)

CAGLIOTI Noa CALMUS-LANOUE Léa CHESNAIS Léane
DESANLIS Quentin DUCHESCHI Mattia LEGLAIVE Ethan
PLÉRINI Enzo

CAP (Certificat d'Aptitudes Professionnelles)

CHEVILLON Marine Pâtissier
PLÉRINI Fabio Installateur thermique

BREVET Professionnel

DESANLIS Pauline Coiffure

BAC Professionnel

WARNOTTE Axel Métiers de l'Electricité et des Environnements Connectés (MELE)

BAC Technologique

AUBRY Victoria Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (S.T.M.G.)
GENTIL Flavian Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (S.T.M.G.)

BACCALAUREAT

JACOBÉ Elsa Littéraire (L.)
PETITPRETRE Laura Economique et Social (E.S.)

RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020

LA GARDERIE

Nous accueillons une dizaine d'enfants le matin et une douzaine le soir selon les jours.

Maud PETIT assure toujours ce service. Les enfants sont accueillis :

- le matin de **7 h 45 à 8 h 35** (ensuite ils sont sous la responsabilité de l'enseignante)
- le soir de **16 h 35 à 18 h 00**.

LA CANTINE

Comme il avait été indiqué dans le précédent « Cheminons Ensemble », la cantine a été mise en place à Maurupt-le-Montois. Selon les jours, 34 à 42 enfants du RPID sont inscrits pour prendre leur repas.

Deux personnes (une de Cheminon et une de Trois-Fontaines) assurent la mise en place du service, la remise en température des repas et leur distribution, le rangement et le nettoyage des locaux. La personne de Maurupt qui assure l'encadrement des élèves après la classe et l'accompagnatrice du car de Cheminon aident également au service à leur arrivée à la cantine.

Le prix du repas demandé aux familles est fixé à 4,50 € par jour et par enfant.

**R.P.I.D. VAL DE BRUXENELLE
(Regroupement Pédagogique Intercommunal Dispersé)**

COMMUNES	CHEMINON	MAURUPT—LE MONTAIS	TROIS-FONTAINES L'ABBAYE	TOTAL
MATERNELLE 1 Mme MASSONNET	09	08	02	19
MATERNELLE 2 Mme HUYET	08	09	03	20
C.P. Mme GUÉRARD	04	08	03	15
ECOLE DE CHEMINON	21	25	08	<u>54</u>
C.E.1. Remplaçante de Mme PRATI	06	06	00	12
C.E.2. Mme GOURLEZ	07	08	01	16
CM1 - CM2 M. RAGUIN	13	12	02	27
ECOLE DE MAURUPT	26	26	03	<u>55</u>
TOTAL PAR COMMUNE	47	51	11	<u>109</u>

Détail des classes de maternelles :

MATERNELLE	CHEMINON	MAURUPT LE MONTAIS	TROIS-FONTAINES L'ABBAYE	TOTAL
Toute Petite Section 2 ans	0	2	0	2
Petite Section	1	8	2	11
Moyenne Section	9	1	2	12
Grande Section	7	6	1	14

Détail des C.M. :

CM1-CM2	CHEMINON	MAURUPT LE MON- TOIS	TROIS-FONTAINES L'ABBAYE	TOTAL
CM1	7	6	1	14
CM2	6	6	1	13

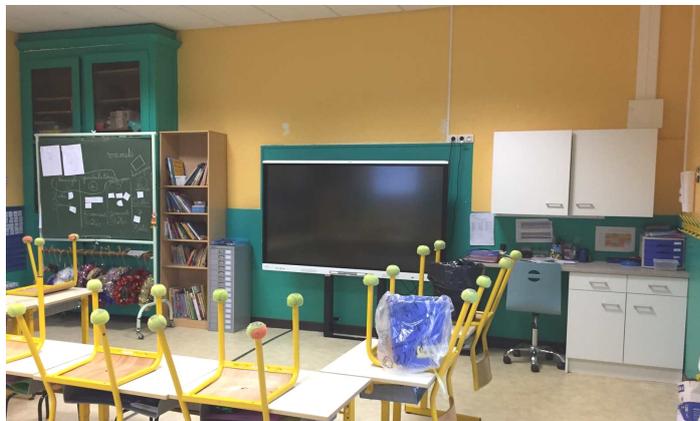
COLLÈGE DE SERMAIZE-LES-BAINS : 23 collégiens

LYCÉE DE VITRY-LE-FRANÇOIS : 5 lycéens

La circulation et le stationnement devant l'école 15 mn avant et après les horaires de l'école sont interdits. De même, afin de faciliter le stationnement du car, il est nécessaire de laisser libre l'espace de stationnement devant le Monument aux Morts.

AMÉNAGEMENT DU VILLAGE : les derniers travaux en images

ECOLE : Avec la mise en place du R.P.I.D., une troisième classe, la classe de CP de Mme Guérard, a dû être réinstallée dans les anciens locaux de la garderie. Un tableau numérique a trouvé sa place dans cet espace.



ÉPICERIE :

Les travaux de remplacement des conduites du réseau d'eau ont débuté fin novembre.

Le parking du commerce vient d'être goudronné pour faciliter l'accès des riverains et des clients de l'épicerie.

L'association VITRY SYNERGIC, structure associative d'insertion par l'activité économique, a procédé au nettoyage des rives de la Bruxenelle mi-novembre 2019.

TRAVAUX A VENIR :

- ⇒ Réaménagement du mobilier de la cuisine de la salle polyvalente.
- ⇒ Réfection des douches des vestiaires de la salle polyvalente, en collaboration avec l'ASC.

ATELIER MUNICIPAL :

Le remplacement de la porte de l'atelier municipal a été réalisé en septembre 2019.



TALUS DU TERRAIN DE FOOT :

"Les Jardins des Zayons" qui assurent le fleurissement du village viennent d'agrémenter le talus afin de supprimer la tonte rendue difficile.



L'ABBAYE DE CHEMINON : *Dernier épisode*

Source : « *L'abbaye de Cheminon* » THOMAS, 1963

Pendant le XIII^{ème} siècle, l'abbaye atteint sa plus grande importance avec 60 moines et 140 convers. Cheminon, protégé des intrusions par sa forêt, est devenu une agglomération de cultivateurs et bûcherons, plus ou moins parents. La conscience collective de ses habitants les pousse alors à s'affranchir de l'abbaye. En 1374, ils refusent de payer la dîme sur les arbres à fruits. En 1405, 1482 et 1439, ils s'affranchissent encore davantage en s'emparant des portions de bois dont ils avaient seulement l'usage. A chaque fois, l'abbaye perd un peu plus de ses prérogatives ... Au début du XIV^{ème} siècle, la Guerre de Cent ans sévit mais l'abbaye et le village ne semblent pas en souffrir, encore une fois protégés par l'épaisseur de la forêt de Luiz. En 1310, l'abbé de Cheminon, dom Etienne de Châlons, cède 130 arpents de forêt aux moines de Trois-Fontaines qui lui en concèdent 40 autres. Les noms actuels des bois des grands et petits Acquets datent des acquisitions de cette époque. La prospérité de l'abbaye décline ... si bien qu'en 1335 l'abbé de Trois-Fontaines réduit le nombre de religieux à 20 moines et 8 novices. En 1407, les deux abbayes se mettent d'accord pour ne plus construire de nouvelles forges à Brusson.

Le XVI^{ème} siècle débute par une épidémie de peste et choléra qui touche durement notre village. Les victimes auraient, semble-t-il, été inhumées à 1km environ à l'est du village, emplacement alors marqué par une croix dite des pestiférés. 150 ans plus tard, le choléra sévit de nouveau, faisant 155 victimes dont le curé, l'abbé Legendre. En 1530, des travaux importants entrepris dans l'église (deux verrières dans le pignon, le pavage, des stalles, des lambris et la pose d'un grand crucifix) prouvent que l'abbaye avait repris une plus grande activité. D'ailleurs, le nombre de religieux était remonté à 30. C'est au cours de la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle que fut édifiée l'église actuelle de Cheminon, église remarquable classée au nombre des monuments historiques, mélange ingénieux des styles gothique et renaissance. L'église de l'abbaye, elle, est durement frappée en 1628 par un terrible orage qui provoque un incendie qui la détruit, ainsi que la plupart des bâtiments qui étaient en bois. Pendant plusieurs années, les habitants de Cheminon n'entendent plus résonner la cloche de l'abbaye ... jusqu'à sa reconstruction, achevée en 1639. En 1678, suite à une saison particulièrement pluvieuse, un affouillement des eaux fait s'affaisser le bâtiment du dortoir de l'abbaye. Suite à l'enfoncement d'une colonne, les quatre voûtes qu'elle soutenait s'affaissent et des crevasses apparaissent.

Avec la Révolution et la déchristianisation qui s'instaurent, le curé de Cheminon, qui comptait alors 1300 habitants, se résigne à se retirer en Allemagne. Le vicaire Louis Thomas, prêtre « constitutionnel » (directement lié à l'Etat au lieu du Saint-Siège) assure la cure pendant 60 ans. Il célèbre les offices dans une grange et voit son église profanée. L'abbaye elle-même ne peut échapper à cette tourmente révolutionnaire ... une bande de révolutionnaires met le feu au monastère. La douzaine de moines restants parvient à s'échapper à temps dans la forêt. Aucun d'eux ne revint jamais. C'était en 1793. De nos jours, seul le nom de la ferme construite à son emplacement rappelle qu'il y a eu une abbaye à Cheminon...

PRATIQUE :



UNITE ONGULES
Territoire d'Etudes et d'Expérimentations de TROIS-FONTAINES
51340 TROIS FONTAINES L'ABBAYE
PROGRAMME DES REPRISES DE CHEVREUILS

CAMPAGNE 2019/2020



Mardi 10 décembre 2019	Jeudi 30 janvier 2020
Mardi 17 décembre 2019	Samedi 08 Février 2020
Jeudi 09 janvier 2020	Jeudi 13 Février 2020
Mardi 14 Janvier 2020	Vendredi 21 Février 2020
Jeudi 23 janvier 2020	Samedi 22 Février 2020
En cas d'annulation d'une opération ci-dessus, les dates de remplacement seront :	
Mardi 04 février 2020	
Jeudi 27 février 2020	
Mardi 03 mars 2020	

Le rendez-vous est fixé à 8h15/8h30 au « CHENE NOIR »

Nom :	Date(s) choisie(s) :	Nombre de participants :
Adresse :		N° de téléphone :

Afin de réguler la présence des groupes importants, un contact préalable avant l'inscription, est nécessaire (limitée à 200 personnes). Votre inscription auprès de nos services est exigée.

Toute personne mineure doit être sous la responsabilité d'un adulte désigné (parent, enseignant).

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait qu'il est nécessaire d'adapter sa tenue vestimentaire aux conditions du terrain et à la météorologie du jour.

Pour tous renseignements pratiques, contacter :

**Station d'étude de Trois-
Fontaines**
03.26.73.07.88

Ophélie TAGNON
OU ONCFS/ Unité Ongulés Sauvages - Bar le Duc :
03 29 79 68 79 (ophelie.tagnon@oncfs.gouv.fr)

PRATIQUE :

INDEMNISATION DES DOMMAGES SUBIS PAR UN BIEN A LA SUITE D'UNE SECHERESSE

L'indemnisation des dommages causés par la sécheresse est encadrée par la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles.

Déclaration de votre sinistre pas à pas :

- assurez-vous d'avoir souscrit à une assurance multirisques habitation. L'assurance « Catastrophe naturelle » est une extension de garantie obligatoire pour tous les contrats d'assurance dommages. Ainsi, les propriétaires ou locataires qui ont souscrit une assurance multirisques habitation sont obligatoirement couverts pour les dégâts dus à la sécheresse.
- constituez votre dossier : photos, descriptions et état estimatif des pertes
- l'état de catastrophe naturelle pour la commune doit être publié au Journal Officiel
- dans les 10 jours qui suivent cette publication, déclarez votre sinistre à votre assureur
- l'assureur va désigner un expert qui va constater et évaluer les dégâts afin de procéder à une indemnisation dans les trois mois.

A noter :

En matière de sécheresse, la franchise (somme restant à la charge de l'assuré) est fixée à **1 520€**.

Dans tous les cas, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec votre assureur habitation qui pourra vous conseiller sur les démarches à entreprendre.

Un certain nombre d'habitants se sont faits connaître auprès du secrétariat de mairie pour signaler des dégâts sur leurs bâtiments. La commune de Cheminon a entamé les démarches auprès de la Préfecture de la Marne pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, sur son territoire, suite à la canicule de 2019.

Dès parution de l'arrêté de reconnaissance au Journal Officiel (si tel est le cas cet arrêté ne paraîtra pas avant le 2ème semestre 2020), la mairie informera ses habitants afin qu'ils puissent respecter le délai de 10 jours pour signaler leur sinistre auprès de leur assureur.

FERMETURE DU CENTRE NAUTIQUE DE SAINT-DIZIER

Le Centre nautique sera fermé au public du **4 novembre au 5 janvier 2020 inclus**.

Cette fermeture intervient dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation entrepris par la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise en juillet dernier : création d'espaces extérieurs, transformation de la zone bien-être, réfection de la zone fitness, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et rénovation de l'existant.

ACCES A LA DÉCHETTERIE DE SAINT-DIZIER

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2019, Monsieur le Maire a confirmé que, malgré ses réclamations, les habitants de Cheminon n'auront plus accès à la déchetterie de Saint-Dizier à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'accès à la déchetterie de Pargny-sur-Saulx reste toujours soumise à la présentation de la carte délivrée par le SYMSEM.

PRATIQUE :

REORGANISATION DU RESEAU DES FINANCES PUBLIQUES

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2019, Monsieur le Maire a fait part d'un courrier émanant du Directeur des Finances Publiques de la Marne à propos de la réorganisation du réseau des Finances Publiques. La gestion comptable de la Commune sera assurée, à partir de 2022, par le SGC (Services de Gestion Comptable) de Vitry-le-François. Un Conseiller aux Décideurs Locaux, qui aura pour mission de conseiller les élus, s'installera au siège de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx, à Vanault-les-Dames.

Concernant le service aux usagers, le projet prévoit la mise en place d'un accueil de proximité assuré par un agent des Finances Publiques, dans les locaux de la MSAP (Maison de Services au Public) de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx, à Sermaize-les-Bains ou Bassuet.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER DER & BLAISE

La loi NOTRé du 7 août 2015 a rendu obligatoire pour les Communautés d'Agglomération l'exercice des compétences « eau potable », « eaux pluviales » à compter du 1er janvier 2020.

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise procédera, par conséquent, aux relevés des compteurs et aux facturations à compter du 1er janvier 2020. Elle se chargera également de la création des branchements neufs et de la pose des compteurs neufs.

C'est la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise qui gère également la compétence assainissement depuis le 1er janvier 2017.

Petit point sur les factures assainissement passées et à venir :

Date facturation	Consommations facturées	Factures
Avril 2018	Consommation de janvier à mai 2017	Part fixe = 32€ <u>Consommation</u> = nb de m ³ x 1,30€ <u>Modernisation réseau</u> = nb de m ³ x 0,30€
Août 2019	Estimation 2 ^{ème} semestre 2017 basée sur les relevés de mai 2018	Pas de part fixe (payée pour janvier à mai 2017 sur la facture précédente) <u>Consommation</u> = ½ volume d'eau x 1,30€ <u>Modernisation réseau</u> = ½ nb de m ³ x 0,185€
Fin 2019	<u>Consommation facturée</u> = janvier à mai 2018	Part fixe 2018 = 32€ + volume d'eau aux mêmes tarifs que ci-dessus pour la consommation et la modernisation des réseaux

La commune a, de son côté, procédé cette année encore à deux facturations :

- Relevé des compteurs d'eau en avril 2019 : Consommation de mai 2018 à avril 2019 (acompte versé en décembre 2018).
- Relevé des compteurs d'eau en octobre 2019 : Consommation d'avril à octobre 2019 (dernière facture émise par la Commune de Cheminon).

La Direction Générale des Finances Publiques de Saint-Dizier procédera à une expertise avant d'envisager la mise en place d'une facturation unique eau/assainissement.

PRATIQUE :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER DER & BLAISE PROPOSE LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL



L'année 2020 est la dernière année du dispositif qui ne concerne plus que les propriétaires occupants de leur logement. Les propriétaires bailleurs ne sont, en effet, plus concernés par ce dispositif.

Pour quels travaux ?

- Travaux d'économie d'énergie et amélioration du confort (le gain énergétique doit être supérieur à 25 %)
- Mise aux normes d'un logement
- Réhabilitation d'un logement dégradé
- Adaptation à la perte d'autonomie et au handicap

Pour qui ?

- Les propriétaires occupants leur logement depuis au moins 1 an
- Sous le plafond des ressources de l' ANAH (les revenus de tous les occupants du logement sont pris en compte)

Les travaux subventionnables :

- Ils doivent être réalisés par une entreprise du bâtiment (fournitures et pose) et assurés pour ces travaux
- Ils ne doivent pas être commencés avant la demande de subvention

Sous quelles conditions ?

- Logement existant depuis plus de 15 ans
- Logement n'ayant pas fait l'objet d'une acquisition par prêt accessions à taux 0 depuis moins de 5 ans
- Travaux soumis à déclaration de travaux pour travaux extérieurs (fenêtres, isolation extérieure)

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise accompagne les habitants tout au long de leur projet : conseils gratuits, accompagnement personnalisé, diagnostic technique, constitution d'un plan de financement, montage et suivi des dossiers de subventions.

Pour plus de renseignements :

Direction du Développement Urbain
Cité administrative (1er étage)
12 Rue de la Commune de Paris
52115 SAINT-DIZIER

☎ 03 25 07 31 42
✉ pdu@mairie-saintdizier.fr

COLLECTE DES DECHETS

A compter du 1^{er} janvier 2020, les déchets des habitants des communes de la Marne, dont Cheminon, seront collectés par le biais du SMICTOM de la région de Saint-Dizier qui confie cette prestation à SUEZ Environnement. Ce changement va entraîner des modifications dans les jours de collecte et dans les consignes de tri sélectif :

Changement des jours de collecte :

Une seule collecte par semaine **le vendredi** : une semaine ordures ménagères + sac de tri jaune, une semaine collecte ordures ménagères + sac de tri bleu. Vendredi 3 janvier 2020 : ramassage des sacs jaunes.

Changements des consignes de tri sélectif :

A ce jour, un seul sac jaune pour tous les déchets de tri sélectif.

A compter du 1^{er} janvier 2020, un sac jaune pour les corps creux (bouteilles plastiques vides, conserves vides, briques alimentaires vides ...), un sac bleu pour les corps plats (journaux, revues, magazines, cartonnets).. Vous pouvez utiliser les sacs jaunes encore à votre disposition jusqu'à épuisement.

ATTENTION !

La collecte du jeudi 26 décembre 2019 est décalée au vendredi 27 décembre 2019.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	LIEUX
JANVIER			
Dimanche 12 janvier	Galette	ASC	Salle polyvalente
FEVRIER			
MARS			
Dimanche 8 mars	Randonnée de printemps	L'Avenir	Salle polyvalente
Samedi 14 mars	Saint-Patrick	Comité des Fêtes	Salle polyvalente
Dimanche 15 mars	Elections municipales : 1 ^{er} tour	Commune	Mairie
Dimanche 22 mars	Elections municipales : 2 nd tour	Commune	Mairie
AVRIL			
Dimanche 26 avril	Randonnée du muguet	L'Avenir	Salle polyvalente
MAI			
vendredi 8 mai	Cérémonie de commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale	Commune	Monument aux morts
JUIN			
Samedi 13 juin	Fête de la musique	Comité des fêtes	Halles
Dimanche 14 juin	Randonnée	L'Avenir	Place du château TROIS-FONTAINES
Samedi 27 juin	100 ans de l'ASC	ASC	Stade / Salle polyvalente
JUILLET			
Date à confirmer	Retraite aux flambeaux / Feu d'artifice / soirée dansante	Commune Comité des Fêtes	Salle polyvalente
Mardi 14 juillet	Cérémonie de commémoration de la Prise de la Bastille	Commune	Monument aux morts
Mardi 14 juillet	Après-midi récréatif	Associations	Salle polyvalente
Dimanche 26 juillet	Brocante	Comité des Fêtes	Halles
Fin juillet / début août	Randonnée des étoiles	L'Avenir	Halles
AOÛT			
Samedi 29 dimanche 30 août	Fête Patronale	Commune / ASC / Comité des Fêtes	Halles
SEPTEMBRE			
Dimanche 6 septembre	Randonnée	L'Avenir	Place du château TROIS-FONTAINES
OCTOBRE			
Samedi 10 octobre	Repas du foot	ASC	Salle polyvalente
NOVEMBRE			
Mercredi 11 novembre	Cérémonie de commémoration de la fin de la Première Guerre Mondiale	Commune	Monument aux morts
Samedi 14 novembre	Loto du foot	ASC	Salle polyvalente
DECEMBRE			
Samedi 19 décembre	Goûter des Anciens	Commune / Comité des Fêtes	Salle polyvalente

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

Communication de l'ASC

L'AS Cheminon vous informe que ses équipes de joueurs et/ou dirigeants vont bientôt passer pour la vente des calendriers de fin d'année. Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois tous nos sponsors et nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil possible.



Nous vous souhaitons à tous et toutes d'excellentes fêtes de fin d'année.

L'année 2020 sera une année pleine d'émotion pour notre club puisqu'il soufflera ses 100 bougies. A cette occasion, une journée dédiée à ce centenaire sera organisée le **samedi 27 Juin 2020** sur le stade municipal et sera suivie d'une soirée avec repas dansant.

L'AVENIR : CLUB SAINT-NICOLAS

Réunion du club le mercredi de 13h30 à 17h30

Petite salle polyvalente

Novembre 2019	6	20	
Décembre 2019	4	18	
Janvier 2020		15	29
Février 2020	12	26	
Mars 2020	11	25	
Avril 2020	8	22	
Mai 2020	6	20	
Juin 2020	3	17	
Juillet 2020	1	15	29
Août 2020	12	26	
Septembre 2020	9	23	
Octobre 2020	7	21	
Novembre 2020	4	18	

L'AVENIR : RANDONNÉES 2020

Dimanche 8 mars 2020 : Rendez-vous à 14 heures à la salle polyvalente

Dimanche 26 avril 2020 : Randonnée du muguet, rendez-vous à 14 heures à la salle polyvalente

Dimanche 14 juin 2020 : Rendez-vous Place du Château à Trois-Fontaines-L'Abbaye

Samedi fin juillet-début août 2020 : 10 kms, randonnée des étoiles. Rendez-vous aux Halles à 21 heures, retour vers 23 heures.

Dimanche 6 septembre 2020 : rendez-vous à 14 heures Place du Château à Trois-Fontaines-L'Abbaye

Pour ces randonnées : Inscription 2 €, collation au retour. Renseignements : 03 26 73 17 22

Mairie de Cheminon

Retrouvez-nous sur
Internet !
www.cheminon.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi,
vendredi et samedi
De 9h à 12h

Téléphone :
03 26 73 12 03
Messagerie :
mairie.cheminon@orange.fr

COLLECTE DES VIEUX TEXTILES DU LIONS CLUB :

Le Lions Club de Vitry-le-François n' a pas procédé à sa collecte annuelle de vieux textiles cette année. En effet, l'association est en cours de recherche d'une nouvelle entreprise de recyclage pour le rachat des textiles collectés. L'association a malgré tout pu honorer en 2019 son partenariat avec la mairie de Vitry-le-François en finançant le départ en colonie de vacances d'enfants de l'arrondissement (en supprimant totalement la participation financière des familles). L'association espère reprendre sa collecte dès l'an prochain.

Etat civil :

DECES

PIAT William, domicilié 1 rue de l'échafaud, le 2 septembre 2019 à l'âge de 59 ans

PARISOT Bernard, domicilié 6 rue de l'échafaud, le 20 septembre 2019 à l'âge de 75 ans

NOUVEAUX HABITANTS

BEAUSIR Yoni et LECONTE Clarisse, 5bis rue Haute

BRANDOLI Fabien et HENEAU Julia, 18 rue Haute

CORPET Marcel et FRAGNIERE Cheyenne, 2 Lotissement Le Bas Village

KRATTLI Danielle, 7 rue des Sablons

KACZKA Arnaud et WILLMANN Pauline, 17 rue de Châlons

LABARRE Julie, 53 rue René Connesson

MAUGENDRE Jonathan et VUILLAUME Elodie, 16 rue Basse

MUNEREL Antoine et VASSET Axel, 42 rue Haute

LOUDIN Laura, 9 rue René Connesson

PARISOT Stéphane et Patricia, 8 rue de l'abbaye

PAROT Damien et CASTELLO Justine, 49 rue Haute

RAOUL Fabian et DESANLIS Pauline, 3 rue Le Prêtre

RECHAUSSAT Clément et PERRAUDIN Laura, 13bis rue Bénard

RENAUT Anthony et SAUER Cindy, 19 rue des Sablons

RICHARD Quentin, 35 rue Haute

ROSTAIN Nicolas et DEFONTAINE Sandy, 2 rue Haute

VILLEGAS Alessandro et PIOGINI Angélique, 2bis rue des Sablons

NAISSANCES

Jade DJANTI, le 10 mai 2019, d'Abdelkader DJANTI et Jil POIRIER, domiciliés 80 rue Haute

Clélia PILLARD, le 7 août 2019, d'Alexis PILLARD et Pauline CONSTANT, domiciliés 3 rue des Sablons

Benjamin LEBLANC JEAUNEAU, le 21 octobre 2019, de Frédéric LEBLANC et Sabrina JEAUNEAU, domiciliés 11 rue de Châlons